

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice : 36
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 06 avril 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 1

Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Gérard ARBOR, Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ; Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse); Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Louis BOCCHINO (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : DESIGNATION MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'EPIC CŒUR DE
CHARTREUSE – AUTRES COMMUNES**

Pouvoirs : Suzy REY à Jean Paul CLARET, Nathalie HENNER à Céline BOURSIER, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB

CONSIDERANT l'approbation du Conseil communautaire du 3 novembre 2016 pour :

- la création d'une régie personnalisée du domaine skiable de Cœur de Chartreuse, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
- les statuts joints à la présente délibération.

CONSIDERANT que la composition du Conseil d'administration respectera les règles prévues par le code général des collectivités territoriales, et comptera au minimum 7 membres titulaires, dont :

- 1 membre représentant la Commune de St Pierre de Chartreuse
- 1 membre représentant la Commune de St Pierre d'Entremont
- 1 membre représentant la Commune d'Entremont le Vieux
- 4 membres représentant les autres Communes de la Communauté de Communes ;



RAPPELANT que le conseil communautaire du 3 novembre 2016 a désigné par vote :

- 1 membre représentant la Commune d'Entremont le Vieux : Jean-Paul CLARET, seul candidat, à l'unanimité
- 1 membre représentant la Commune de St Pierre d'Entremont : Jean-Paul PETIT, seul candidat, à l'unanimité
- 1 membre représentant la Commune de St Pierre de Chartreuse : **Céline BURLET**, élue à la majorité
- 4 membres représentant les autres Communes de la Communauté de Communes : Jean-Louis MONIN, **Gilles PERIER MUZET**, Patrick FALCON et Denis SEJOURNE

CONSIDERANT la modification de l'accord local approuvé par arrêté inter préfectoral n°38-201701.13.002 du 13 janvier 2017 et les dernières élections municipales dans les communes de Saint Pierre de Chartreuse, Miribel les Echelles et La Bauche.

CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour remplacer Céline BURLET (commune de St Pierre de Chartreuse) et Gilles PERIER MUZET (autres communes) en tant que représentants à l'EPIC.

CONSIDERANT la seule candidature de Gilles PERIER MUZET à sa propre succession,

Après être passé au vote à main levée, le Conseil communautaire, à la **MAJORITE** :

- **DESIGNE** Gilles PERIER MUZET en tant que représentant des autres communes au CA de l'EPIC Cœur de Chartreuse.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 14 avril 2017,

Le Président

Denis SEJOURNE

The image shows a circular official seal of the Administrative Tribunal of Grenoble (Tribunal Administratif de Grenoble) in blue ink. The seal features a central emblem and the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE' around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Denis Sejourne'.